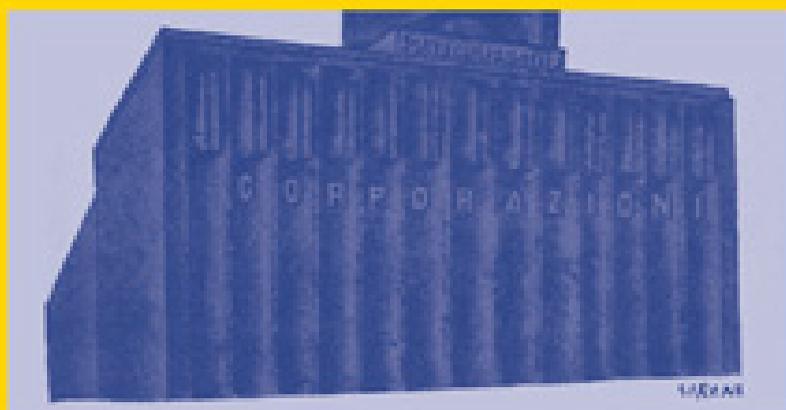


# LES EXPÉRIENCES CORPORATIVES DANS L' AIRE LATINE

Études réunies par Didier Musiedlak.



PETER LANG

# Introduction

De façon récurrente, la question du corporatisme n'a pas cessé d'habiter la culture occidentale en particulier au moment des périodes de crise. Cet intérêt a d'ailleurs nourri une littérature prodigieuse sur le sujet. Philippe C. Schmitter estimait au milieu des années 1970 qu'entre 1800 et les années 1950 plus d'une centaine d'ouvrages y avaient été consacrés<sup>1</sup>. Après cette lame de fond, le développement du néo-corporatisme qualifié de sociétal qui se développe dans les années 1960 et 1970 dans le cadre de sociétés ouvertes contribue à en populariser l'expression de façon positive en intégrant les groupements d'intérêts au processus décisionnel des Etats modernes<sup>2</sup>. Au seuil des années 1980, Leo Panitch se fait l'écho d'un nouvel intérêt pour l'organisation corporative qui n'est pas étranger à la crise<sup>3</sup>. Pour d'autres, l'étape actuelle de la globalisation marquerait une nouvelle étape dans l'usage du néo-corporatisme au profit de structures supra nationales comme le G8<sup>4</sup>.

C'est dire l'importance du phénomène qui est resté associé au vingtième siècle à deux formes principales. La première est assimilée aux dictatures et désigne les expériences de fondation d'un Etat corporatiste durant l'entre-deux-guerres. Le second renvoie à l'expérience née après la Première Guerre mondiale dans les sociétés démocratiques dans lesquelles les groupes sociaux ont été associés au sein de l'espace public à différentes formes de participation collective. Certains

- 1 Philippe C. SCHMITTER, «Still the Century of Corporatism?», in *Review of Politics*, 36, 1974, January 1974, pp. 93 et suiv.; Philippe C. SCHMITTER, Gerhard Lehbruch, *Trends Toward Corporatist Intermediation*, Sage Publications, Beverly Hills London, 1979, p. 49.
- 2 Howard J. WIARDA, *Corporatism and comparative politics: the other great «Ism»*, Armonk, New York, 1997, p. 21.
- 3 Leo PANITCH «Recent Theorization of Corporatism: reflections on a Growth Industry», in *British Journal of Sociology*, 31, 1980, pp. 161-187.
- 4 Sushil VACHANI, *Transformations in global governance*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2006, p. 227; Wolfgang STREECK, Lane Kenworthy, «Theories and Practices of neo-corporatism», in Thomas JANOSKI, Robert ALFORD, Alexander HICKS, Mildred SCHWARTZ, *The Handbook of Political Sociology: States, Civil Societies, and Globalization*, New York, Cambridge University Press, 2005.

pays comme la France conservent une culture très hostile à la culture corporatiste assimilée à l'ancien régime, à l'expression d'intérêts particuliers et au souvenir douloureux du régime de Vichy. Comme le mentionnent Steven Kaplan et Philippe Minard, la III<sup>e</sup> République avait certes expérimenté différentes formules visant à associer le monde du travail et en particulier les syndicats ouvriers aux décisions économiques et sociales<sup>5</sup>. Alain Chatriot a pu montrer que ce thème des corporations avait été présent dans la France de l'entre deux guerres surtout au moment des crises mais aussi que le corporatisme avait été vécu comme un impossible retour au sein de la république<sup>6</sup>.

L'importance du phénomène ne doit pas en outre occulter le fait que la diffusion du corporatisme s'est réalisée de façon inégale selon les aires géographiques. Même si les origines intellectuelles du corporatisme proviennent massivement de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, et de la Belgique, et de façon plus secondaire, de l'Angleterre de l'Italie, et de la Roumanie, la mise à jour d'une forme de *géopolitique du corporatisme* a été seulement ébauchée. C'est précisément pour mieux comprendre quelle avait été la contribution de l'aire latine aux expériences corporatistes que s'est tenu à Paris à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm les 16, 17, 18 novembre 2006 un colloque international qui a conjugué les efforts de quatre pays européens (Espagne, France, Italie, Portugal) et deux pays sud américains (Argentine, Brésil). La publication de ces actes apparaît ainsi comme un prolongement de différents travaux qui ont été menés dans cette perspective sur des cultures communes (Portugal et Brésil) ou à partir de certains domaines comme le droit<sup>7</sup>.

5 Steven L. KAPLAN, *La France, malade du corporatisme? XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Belin, 2004, p. 23.

6 A. CHATRIOT, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique 1924-1940*, préface de Pierre Rosanvallon, La Découverte, Paris, 2002.

7 Cf. L'ouvrage publié conjointement au Portugal et au Brésil, Antonio COSTA PINTO (Org.), Francisco Carlos Palomanes MARTINHO (Org.), *O corporativismo em Português: Estado, Política e Sociedade no Salazarismo e no Vargasismo*, Imprensa de Ciências Sociais, Instituto de Ciências Sociais, Civilização Brasileira, Lisboa, 2006, Rio, 2007; Aldo MAZZACANE, Alessandro SOMMA, Michael STOLLEIS, *Korporativismus in den Südeuropäischen Diktaturen, il corporativismo nelle dittature sudeuropee*, Klostermann, Frankfurt am Main, 2005.

L'enquête a délibérément privilégié la période de la résurgence du corporatisme lors de la crise engendrée par le passage à la société de masse dans le sillage des années 1880. Le corporatisme reprend vigueur avec l'essor des néologismes, nationalisme, socialisme, qui commencent à envahir le champ sémantique au moment où s'ouvre la crise des structures traditionnelles confrontées à l'industrialisation et à la poussée de la dynamique des populations (migrations, surpopulation urbaine, prolétarianisation) qui met en relief l'incapacité des classes dirigeantes traditionnelles à résoudre les problèmes.

Ce nouvel essor du concept est en conséquence inséparable du vaste débat qui concerne l'encadrement qu'il convient de donner aux masses laborieuses sur le plan spirituel comme sur le plan matériel. Il apparaît comme le fruit d'un nouveau front idéologique qui tend à s'opposer à la «contre Eglise socialiste», mais aussi au libéralisme, pour tenter de répondre aux questions soulevées par la question sociale. Sa propagation est valorisée également par le courant culturel européen qui valorise au XIX<sup>e</sup> siècle les guildes du Moyen Age comme recelant une réelle harmonie.

A la base, il y a incontestablement une forme de ressentiment contre la modernité qui est accusée d'avoir désagrégé une société harmonieuse et équilibrée<sup>8</sup>. La corporation y est vue comme une sorte d'antidote avec le principe de la coopération et celui d'une organisation reposant sur un pouvoir de réglementation et de protection. Instituée comme une institution d'ordre public, elle est dotée d'un pouvoir de décision, de représentation, de discipline, dans le domaine économique et social. Son adoption généralisée serait de nature à résoudre la crise en raison de sa très grande plasticité. Mais la corporation est également vécue comme un instrument de la modernité charriant dans son sillage des éléments révolutionnaires et réactionnaires en vue de faire passer l'utopie dans une nouvelle temporalité<sup>9</sup>.

8 Fritz STERN, *Politique et Désespoir. Les ressentiments contre la modernité dans l'Allemagne Pré hitlérienne*, A. Colin, Paris, 1990; Z. STERNHELL (sous la direction de), *L'éternel retour. Contre la démocratie l'idéologie de la décadence*, Paris, PFSNSP, 1994.

9 Sur l'ambivalence de la modernité, Roger GRIFFIN, *Modernism and fascism. The sense of a Beginning under Mussolini and Hitler*, Palgrave Mac millan,

En raison de cette ambivalence, le concept a subi de multiples inflexions culturelles et politiques. Quoiqu'en réalité le principe même de la corporation n'ait jamais disparu du vocabulaire en particulier des légitimistes au moment de la Restauration, on retrouve une matrice commune qui condamne massivement l'individualisme et le matérialisme comme des produits de la société moderne.

L'individualisme est accusé de tous les maux. Produit de la Révolution Française, il est considéré comme le principal agent de la destruction de la structure dite naturelle des corps intermédiaires. Il est à ce titre tenu pour responsable de l'état de désolation dans lequel est désormais réduite l'humanité pour reprendre la formulation de Hannah Arendt. Il s'en est suivi une anarchie morale, le développement d'un matérialisme forcené, et bien sûr, la lutte des classes.

C'est sur ce socle initial que prennent corps avant la guerre de 1914 les doctrines qui préconisent un retour aux corporations. Mais en réalité le discours est loin d'être univoque.

L'œuvre entreprise par les catholiques sociaux qui regroupent des ecclésiastiques comme des laïcs soucieux de restaurer un ordre social chrétien accordant une autonomie aux groupes sociaux par rapport à l'Etat est présente dans toute l'Europe. Mais dès l'avant guerre, sur sa droite, dans le sillage de l'Action Française ou des nationalistes, se dessinent des solutions différentes. Côté français, il y a bien sûr la contribution de l'Action Française qui par l'intermédiaire de Charles Maurras prône un modèle corporatif plutôt décentralisé dans le cadre de la restauration d'un Etat néo traditionaliste tandis que dans le même temps comme en Italie au sein de l'Alliance Nationaliste Italienne fondée en 1910 se forme une topographie des forces politiques qui mettent en valeur la dimension occupée par l'Etat dans la tutelle des corporations. Les différences se creusent ainsi entre une droite traditionaliste dont on retrouve les échos en France durant l'entre deux guerres avec les Croix de Feu et les tenants d'un corporatisme régi par un Etat fort selon les

---

Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York, 2007, pp. 54-55. «Entre les années 1860 et la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Modernisme a agi comme force culturelle diffuse générée par la dialectique du chaos et de l'ordre (nouveau), du désespoir et de l'espérance, de la décadence et du renouveau, de la destruction et de la création».

principes défendus par le futur ministre de la Justice de Mussolini, Alfredo Rocco. L'influence de Maurras est cependant déterminante dans de nombreux pays latins<sup>10</sup>. On la relève notamment à travers la diffusion de *l'intégralisme* dans les Etats monarchiques du sud de l'Europe (Espagne, Portugal) mais aussi outre atlantique au Brésil et en Argentine avec une thématique de l'Etat fort.

La troisième composante est celle qui est animée au début du XX<sup>e</sup> siècle par un courant révolutionnaire représenté par les syndicalistes révolutionnaires notamment en France et en Italie qui, selon Z. Sternhell, aurait servi de matrice au fascisme.

La Première Guerre mondiale réactive le débat à travers les différents pactes qui sont conclus pour conduire la guerre entre entrepreneurs et travailleurs, et qui, pour certains d'entre eux, continuent de survivre après le conflit et bien évidemment avec l'engagement des syndicalistes révolutionnaires au service de la nation. L'inflexion nouvelle sur le plan du concept intervint dès l'instauration du fascisme lorsque le régime fait du corporatisme le cœur de sa doctrine. Comme le rappelle Gaetano Salvemini en 1935, on voyait accourir de tous les coins du monde des intellectuels, des journalistes, fascinés par cette nouvelle création qui suscitait l'admiration et même une certaine dévotion comme les pèlerins se rendant à la Mecque. Le régime italien sert de référence en particulier avec sa charte du travail qui était censée résoudre les conflits. Mais dans quelle mesure était-il un modèle? Il offre en tout cas aux dictateurs de l'Europe l'exemple de la première expérience concrète d'un corporatisme ordonné par l'Etat dans le cadre d'une dictature nourrissant un projet totalitaire. En 1933, Mussolini indiquait dans un de ses discours que le modèle était exportable. L'un des intérêts de cette rencontre a été de savoir si ce modèle proposé par l'Italie a bel et bien fonctionné, s'il a été appliqué, et de quelle façon il a été perçu et réapproprié au sein des cultures latines.

Pour la définition du corporatisme moderne, Philippe C. Schmitter avait insisté sur le caractère pragmatique et large qu'il convenait de donner au concept:

10 Cf. Olivier DARD et Michel GRUNEWALD dir., Charles Maurras et l'Etranger – L'Etranger et Charles Maurras, Peter Lang, Berne, 2009.

Le corporatisme peut être défini comme un système de représentations des intérêts dans lequel les unités constitutives s'organisent dans un nombre limité de catégories spécifiques, obligatoires, non concurrentes, ordonnées hiérarchiquement et différenciées, fonctionnellement reconnues et autorisées (sinon créées par l'Etat), et auxquelles il concède un monopole explicite de la représentation à l'intérieur des catégories respectives, en échange d'observer certains contrôles sur la sélection de ses leaders concernant des demandes et des appuis<sup>11</sup>.

Il en avait délibérément exclu l'identité des régimes politiques pour rendre compte de l'étonnante plasticité du phénomène.

La perspective de la rencontre a revanche été en fait de mieux comprendre les conditions de naissance, puis du développement de ces expériences corporatives dans l'aire latine qui a été régie par la dictature. Il aurait été certes sur ce point intéressant d'intégrer dans le champ d'études, la Roumanie, le Chili, le Mexique, le Pérou et la Grèce. Mais il a fallu se résoudre à une étude plus limitée qui permet cependant d'aborder une éventuelle singularité du monde culturel latin.

Pour mieux en cerner la teneur, la question des origines du corporatisme moderne, le moment dans lequel le débat prend forme dans les sociétés, puis la mise en application de la solution corporatiste dans l'Etat et le cycle productif sont successivement abordés.

11 P. H. SCHMITTER, «Century of corporativism?», in Philippe C. SCHMITTER, Gerhard LEMBRUCH, *Trends Toward Corporatist Intermediation*, op.cit., p. 13.